

Image not found or type unknown



Vol avec agression et 120 d'ITT

Par **gufa**, le **29/01/2013 à 14:36**

Bonjour

Je me suis fais agresser avec arme à feu et couteau en journée devant témoins. Je me suis porté parti civile.

Qu'est ce que cela implique ?

J'ai reconnu un des agresseurs, j'ai 120 jours d'ITT. Comment cela va-t-il se passer au niveau tribunal et assurance ?

Merci pour vos réponses.